

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN et s'il y a lieu de l'expert, sous réserve d'éventuelles rectifications annoncées au moment de la présentation des objets et portées au procès-verbal de la vente.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée concernant l'état des objets et en particulier les accidents qui n'auraient pas été signalés, les expositions successives ou possibilités de demandes de photographies/renseignements supplémentaires ayant permis au préalable aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés.

L'état des cadres n'est pas garanti, Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés. Les dimensions ne sont données qu'à titre purement indicatif et ne sauraient faire l'objet d'aucune réclamation. Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente.

Cas particulier - Prémption de l'Etat français : l'Etat français dispose d'un droit de préemption conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN n'assumeront aucune responsabilité du fait de la préemption de l'Etat français.

**ORDRES D'ACHAT / ENCHERES TELEPHONIQUES** : Le Commissaire-Preneur se charge d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui sont confiés, pour les personnes ne pouvant pas assister à la vente. Pour les personnes non connues de l'étude, une garantie/caution sera demandée. Le Commissaire-Preneur n'accepte les enchères téléphoniques que lorsqu'elles sont entourées de toutes les garanties bancaires, accompagnées d'une demande écrite par mail via le formulaire dédié qui sera transmis au correspondant, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une pièce d'identité, **au plus tard 24 heures avant la vente**. Le Commissaire-Preneur / Commissaire de Justice se réserve le droit de refuser une telle demande si l'enchérisseur ne présente pas suffisamment de garanties ou ne respecte pas les conditions précitées. Les personnes sollicitant une demande d'enchère téléphonique sont réputées être acquéreur à l'estimation basse du catalogue. Il décline toute responsabilité en cas d'incident ne permettant pas d'obtenir le correspondant en ligne. Les ordres d'achat et les enchères téléphoniques ne sont qu'une facilité accordée aux clients et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Dans le cas d'ordres d'achat d'un même montant pour un même lot, l'ordre déposé le premier sera préféré. Si une dernière enchère en salle se trouve à égalité avec un ordre écrit, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.

### FRAIS :

La vente sera faite au comptant et sera conduite en euros.

- **Frais de vente CANTAL ENCHERES** : majoration de 22% HT du montant d'adjudication, soit + 26.40% TTC + frais de service pour les ventes en Live sur le site INTERENCHERES\*
- **Frais de vente SELARL GOOLEN** : majoration de 11.90% HT du montant d'adjudication, soit + 14.28% TTC + frais de service pour les ventes en Live sur le site INTERENCHERES\*

### \*Frais majorés pour les ventes via le service Live du site Interenchères :

- Pour les **ventes volontaires & judiciaires** : + 1.5% HT du montant d'adjudication, soit +1.80% TTC.
- Pour les véhicules : majoration de 60 EUR HT **par véhicule**, soit + 72€TTC.
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de service

## **PAIEMENT :**

- par carte bancaire JUSQU'À 1000 EUROS, AU-DELA REGLEMENT DEMANDÉ PAR VIREMENT INSTANTANÉ . ! DETENTEURS DE CARTES PROFESSIONNELLES = PAIEMENT DEMANDÉ PAR VIREMENT INSTANTANÉ
- par virement instantané (RIB indiqué sur la facture)
- Les règlements en espèces sont acceptés jusqu'à 1 000 euros pour les ressortissants français et professionnels étrangers et jusqu'à 15 000 euros pour les ressortissants étrangers particuliers sur présentation de pièces d'identité. En cas de paiement décalé ou fractionné par l'adjudicataire, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après paiement complet et certain. Il sera demandé deux pièces d'identité à l'acquéreur. Le retrait des objets pourra être différé jusqu'à parfait encaissement. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement intégral. A défaut de paiement, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

**RETRAIT ACHATS :** Tous les lots achetés doivent être enlevés dans les 15 jours qui suivent la vente. A défaut, des frais de magasinage/garde meubles de 5€ TTC par lot et par jour seront facturés une fois ce délai passé. Le magasinage/garde meubles n'engage pas la responsabilité de CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN à quelque titre que ce soit. Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

**TRANSPORT :** CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN ne réalisent ni l'emballage ni l'expédition des lots.

=> Transporteur à contacter (transport à votre charge) :

THE PACKENGERS (France et international) [hello@thepackengers.com](mailto:hello@thepackengers.com) / 01.76.44.00.90

Les éventuels dégâts par enlèvement incombent à la personne en charge du retrait ou au transporteur mandaté ou à l'éventuelle tierce personne missionnée par l'acquéreur.

**L'exportation de tout bien hors de France peut être soumise à l'obtention d'autorisation d'exporter que ce soit dans un état membre ou hors de l'Union Européenne.**

**Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir l'autorisation d'exportation.**

Le fait qu'une autorisation d'exportation requise soit refusée ou tardive, ne pourra justifier l'annulation de la vente, ni aucun retard de paiement du montant total dû.

Le décret n°2004-709 du 16 juillet 2004 modifiant le décret 93-124 du 29 janvier 1993 précise que tout objet ancien (ayant plus de 50 ans d'âge), peintures et tableaux d'une valeur supérieure à 150 000 €, objets d'art et mobilier d'une valeur supérieure à 50 000, doit avoir un certificat de la Direction des Musées de France autorisant l'exportation.

## **CONDITIONS DE VENTES VIA LE SERVICE LIVE DU SITE INTERENCHERES**

**Enchères en direct et enchères automatiques via les services LIVE et ONLINE du site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com)**

**Enchère directe :** Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

**Enchère automatique** : CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

**Paiement** : Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 199 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

**Dans le cadre du service ONLINE**, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

**Frais de service** :

- Pour les **ventes volontaires & judiciaires** : + 1.5% HT du montant d'adjudication, soit +1.80% TTC.
- Pour les **ventes Volontaires et Judiciaires de Véhicules** : majoration de 60€ HT **par véhicule**, soit + 72€TTC.
- Pour les **ventes caritatives**, pas de frais de service

CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN ne sauraient être tenus responsables d'un dysfonctionnement lié à la plateforme Interencheres et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. Un internaute confronté à un incident technique en cours de ventes peut joindre le support Interencheres au 0806 11 07 06.

**En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.**

**Traduction** : La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

**INCIDENTS DE PAIEMENTS : Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères**

**CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN** sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

**Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères.**

**(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS**

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par **CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN**. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par **CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN** est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

## **(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. **Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

**Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.**

**L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS.**

**Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.auction.fr](http://www.auction.fr) gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.**

## **(3) Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

## **(4) Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et **CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN** ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. **CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN** en tant qu'abonnés sont responsables de l'utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

## **(5) Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN** : par écrit auprès de **CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN**.

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

**Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [temis.auction](http://temis.auction).**

**(6) Coordonnées de l'Enchérisseur**

**Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer CANTAL ENCHERES / SELARL GOOLEN de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**